



Le Maire
à
Aux parents d'élèves des écoles
Jules Ferry et Suzanne Buisson

Le 30 Octobre 2020

REF : AB/CD/752/2020

**OBJET : MODALITÉS D'ACCUEIL DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET DES
SERVICES PÉRISCOLAIRES À COMPTER DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

La **reprise des cours le Lundi 02 Novembre 2020** débutera, dans toutes les écoles de France, par une matinée d'hommage à Monsieur Samuel PATY, assassiné le vendredi 16 Octobre 2020.

Dans la matinée, un hommage solennel à Monsieur Samuel PATY sera organisé au sein des écoles.

De 8 H 20 à 10 H 00, les équipes éducatives se réuniront pour exprimer et partager leur émotion, pour envisager de manière collective l'organisation de la matinée dans la perspective de prolonger les travaux sur la période à venir.

Lors de ce temps, les professeurs n'auront pas la charge de leur classe.

Les élèves seront accueillis dans leur classe respective.

Les animateurs périscolaires assureront l'accueil des enfants sur ce temps.

Aussi, les protocoles d'accueil échelonnés des élèves resteront en vigueur à cette date.

⇒ **À l'école maternelle Suzanne Buisson**

- Pour les classes de Madame KOWALSKI et Mesdames GAS / GODFRIN : accueil des enfants de 8 H 20 à 8 H 30.
- Pour les classes de Mesdames PLUTA et ZMIJEWSKI : accueil des enfants de 8 H 30 à 8 H 40.

⇒ **À l'école élémentaire Jules Ferry**

Un accueil échelonné de 8 H 20 à 8 H 40 va être mis en place par la Directrice qui reviendra vers vous par le biais de la plateforme ONE.

⇒ **Services Péricolaires**

En ce qui concerne les services périscolaires, nous vous informons, qu'en fonction des annonces gouvernementales de ce Jeudi 29 Octobre 2020, ils fonctionneront normalement en lien avec le nouveau protocole sanitaire renforcé.

⇒ **Port du Masque**

Ce protocole stipule (cf page 5) que **les élèves, à partir du CP, devront obligatoirement porter un masque** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Nous vous rappelons, qu'en application de l'arrêté préfectoral en date du 14 Septembre 2020, le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans dans un rayon de 50 mètres aux abords des établissements scolaires.

Soyez assurés que le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués quotidiennement et à différents temps de la journée.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en nos sentiments les meilleurs.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alain Bos', written over a horizontal line.

Alain BOS

